

## Objectifs et lois pour la transition énergétique

### Au niveau international :

- **Protocole de Kyoto (1997) :**
  - . Réduction des gaz à effet de serre
  - . - 8% en 2012 par rapport à 1990
  - . Engagement prolongé à 2020
- **Accord de Paris (2015) :**
  - . Réduction des GES
  - . Désinvestissement des énergies fossiles
  - . Neutralité carbone



### Au niveau européen :

- **Paquet climat énergie (2008) :**
  - . 20% d'EnR dans le mix énergétique
  - . -20% d'émissions de CO<sub>2</sub>
  - . +20% d'efficacité énergétique
- **Révision de 2014 :**
  - . -40% d'émission de GES par rapport à 1990
  - . 27% d'EnR dans le mix énergétique
  - . 27% d'efficacité énergétique

(objectifs 2030)



### Au niveau national :

- **Loi POPE (2005) :**
  - . Contribuer à l'indépendance énergétique et garantir la sécurité d'approvisionnement
  - . Assurer un prix compétitif de l'énergie
  - . Préserver la santé humaine et l'environnement
  - . Assurer un accès à l'énergie pour tous
- **Grenelle I et II (2009/2010)**
  - . Diviser par un facteur 4 d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 engagement « Facteur 4 »
- **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**
  - . 45% d'ENR dans le mix électrique français d'ici 2030 dont 23% d'origine éolienne
  - . 26 000 MW pour l'éolien terrestre en 2023
  - . 37 000 MW pour l'éolien terrestre en 2028



### Au niveau régional :

- **SRCAE de l'Occitanie :**
  - . Objectif de 5500 MW installés à l'horizon 2050, 28% de l'objectif réalisé au 31 Décembre 2018, soit 1 517 MW installés, dont 104 en 2018.

